

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.154

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 06 novembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DES
LOTISSEMENTS « LE BOUVREUIL » - « LE COLIBRI » - « FILLEUX »

RAPPORTEUR : MME PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération en date du 10 octobre 1991, le Conseil Municipal après enquête publique en date du 27 mai 1991 a décidé de classer dans le domaine public communal les voies des lotissements « Le Bouvreuil » - « Le Colibri » - « Filleux », ainsi que la rue de la Salamandre et la rue Louis Ganne.

La procédure de régularisation de l'acte de transfert confiée à Maître DENAT, Notaire à Royan, n'a été que partiellement exécutée.

A ce jour, seulement la rue de la Salamandre et la rue Louis Ganne apparaissent comme étant la propriété de la Ville de Royan.

Le 31 mai dernier, les services ont sollicité l'étude de Maître LAPÈGUE, pour obtenir des informations sur ce dossier, aucune information n'a été trouvée.

Afin de régulariser un état de fait, les voies étant ouvertes à la circulation publique, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le classement dans le domaine public communal des voies suivantes : rue des Martres, rue des Castors, rue du Colibri, rue du Pivert et allée des Belettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.1212-3 et L.1212-6,
- VU l'enquête publique en date du 27 mai 1991,
- VU la délibération en date du 10 octobre 1991,
- VU l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- VU l'usage constaté sur les voies désignées
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées BD 424, 459 et 460, BE 478 et 240 pour permettre d'autoriser le classement dans le domaine public communal des voies suivantes : rue des Martres, rue des Castors, rue du Colibri, rue du Pivert et allée des Belettes,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public, et à signer tout document s'y rapportant.

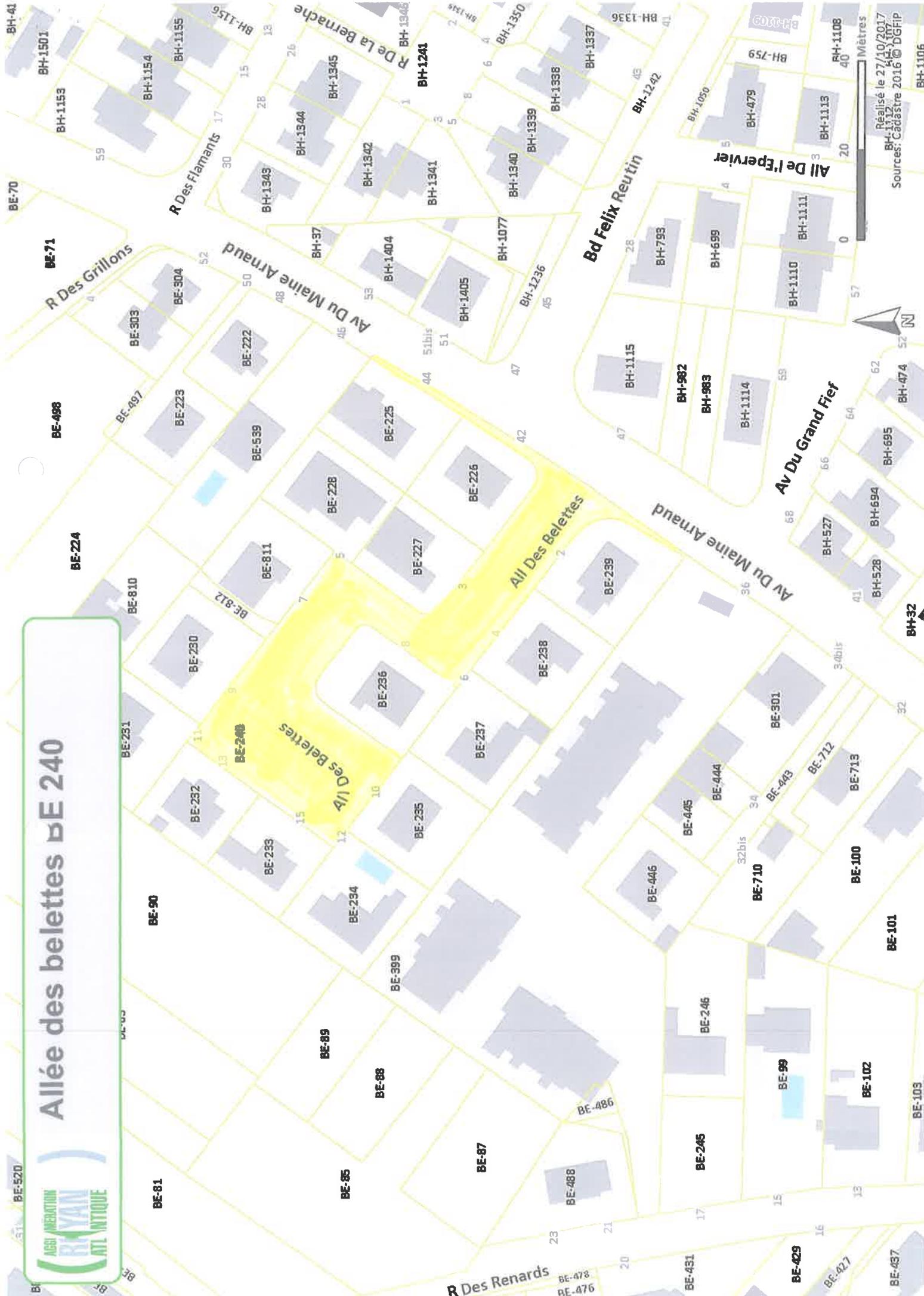
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 novembre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

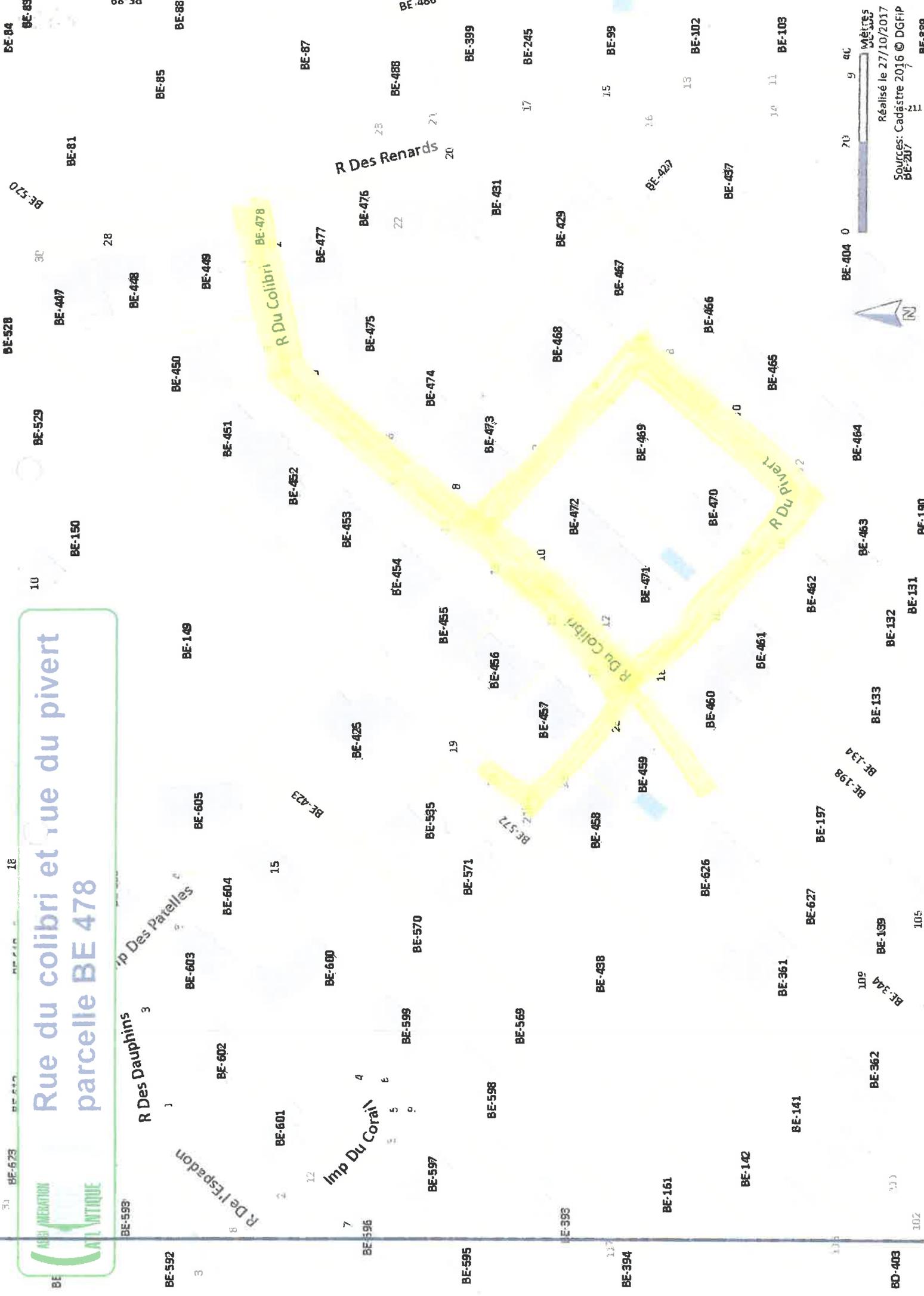
Allée des belettes BE 240



Mètres
0 20 40

Réalisé le 27/10/2017
BH-1312
Sources: Cadastre 2016 © DGFiP

Rue du colibri et rue du pivert parcelle BE 478



Réalisé le 27/10/2017
Sources: Cadastre 2016 © DGFiP
BE-2017